



L'ALLIANCE GÎM
DES MAISONS D'AIDE
ET D'HÉBERGEMENT

Donner un coup de pied dans la fourmière

Vous avez sans doute déjà vu une fourmière être dérangée. Les fourmis s'activent dans tous les sens, surprises par ce bouleversement inattendu! « Donner un coup de pied dans la fourmière » image ce grand coup qu'il faut parfois donner pour déranger un groupe organisé et, par extension, des façons d'envisager les choses, de les comprendre et de les traiter. Prenons pour exemple le jugement rendu le 21 juin dernier dans l'affaire d'agression sexuelle commise par Simon Houle. Alors que ce dernier admet les faits, il reçoit l'absolution conditionnelle. Parmi les motivations du juge, l'agression se serait déroulée rapidement, l'accusé serait une personne de « bonne moralité » et toute autre sentence serait nuisible à la carrière de l'ingénieur. À juste titre, le jugement a soulevé l'ire de la population. Le magistrat semble avoir donné la primauté aux impacts éventuels sur la carrière de l'agresseur, négligeant les impacts réels pour l'agressée. Puis, une autre femme a porté plainte pour des gestes commis par Houle, quelques jours seulement après son absolution conditionnelle. Quant au juge, il fait face à une plainte au Conseil de la magistrature! Il reste à souhaiter que ce coup de pied dans la fourmière fasse vraiment bouger les choses, afin que plus jamais un agresseur ne profite de la mollesse d'un système qui décourage les femmes de porter plainte! N'est-il pas temps de désorganiser un équilibre qui avantage les agresseurs au détriment de leurs victimes? Bien des fourmières ont besoin d'un coup de pied. Pensons à Hockey Canada qui a fait couler beaucoup d'encre en raison d'un viol collectif, alors que les dirigeants se sont accrochés tant qu'ils ont pu à leurs postes... ou encore à l'affaire Joshua Schoo, qui a bénéficié en août d'une absolution conditionnelle après avoir battu, étranglé et menacé son ex-conjointe.

Un autre coup de pied dans la fourmière qui nous semble nécessaire concerne le flou dans les pratiques auprès des conjoints auteurs de violences conjugales. Au fil du temps, plusieurs organismes pour conjoints violents ont amalgamé divers services qui ne vont pas de pair avec la responsabilisation que promeut pourtant la Politique gouvernementale d'intervention en violence conjugale. Le mode de financement pour les organismes d'intervention auprès des auteurs de violences conjugales comprend des sommes par exemple pour la santé et le bien-être des hommes. On y traite donc des droits des pères, des hommes en difficulté, etc. Si ces organismes méritent d'être suffisamment soutenus, leur financement devrait être lié aux violences conjugales et non à une combinaison susceptible d'altérer les services offerts et l'approche à préconiser. Nul besoin d'insister sur le fait qu'une approche mitigée peut conforter certains conjoints aux comportements violents : dissimulation de la gravité, voire de l'existence même d'un problème de violences; accent mis sur sa détresse; considération de ses justifications et bascule de la responsabilité de la situation de violences sur les épaules de la femme, etc. Certaines femmes rapportent même avoir été conviées à une rencontre de couple (une approche pourtant proscrite) au cours de laquelle elles auraient été invitées à faire preuve de plus de compréhension à l'égard de leur conjoint violent! N'est-il pas plus facile de s'attarder au bien-être des hommes qu'aux violences qu'ils exercent? Pour assurer une intervention visant la responsabilité des agresseurs, il faut une ligne de conduite et un mode de financement sans équivoque.

La récente stratégie gouvernementale *Contre la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance* prévoit la mise en place d'un cadre de référence axé sur la responsabilisation, pour l'encadrement des pratiques d'intervention auprès des hommes auteurs de violences conjugales. Souhaitons que l'exercice ébranle la conception populaire qui occulte les violences agies au profit de la mise en exergue d'une prétendue détresse.

« ... Donner un coup de pied dans la fourmière »... : c'est lorsqu'une déclaration ou une remise en question vient troubler la vie d'un petit monde qui est tout centré sur ses préoccupations, ses obsessions et son petit ronronnement. Quelque chose d'inattendu ou de désagréable vient mettre en émoi « tout un tas de gens » qui auraient préféré ne pas trop se poser de questions. »¹

Pour de l'aide ou pour de l'hébergement, 1 800 363-9010, 24 h /24, 7 jours/7.

Monic Caron, pour *L'Alliance GÎM*

¹ <https://www.loutdard.fr/book/coup-pied-fourmiere/> (consulté le 3 août 2022)

<https://www.expression.fr/expressions/donner-un-coup-de-pied-dans-la-fourmiere> (consulté le 1er août 2022)

<https://www.narciv.com/fr/ingenieur-quebecois-accuse-agression-sexuelle-obtient-absolution> (consulté le 1er août 2022)

Gouvernement du Québec-Secrétariat à la condition féminine, *Contre la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance* : stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027, Québec, 2022.

Vous voulez en savoir davantage sur nos ressources, vous avez besoin d'aide, communiquez avec nous ou visitez-nous au www.alliancegaspesienne.com ou suivez-nous sur  L'Alliance GÎM des maisons d'aide et d'hébergement

Pour un avenir sans violence...

Initiative

Compétence

Synergie